



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT N° 470-2023
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors de la séance ordinaire tenue le 5 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Windsor a adopté le *Règlement n° 470-2023 (Règlement modifiant le Règlement 445-2022 sur les compteurs d'eau de la Ville de Windsor)*.

L'objet de ce règlement est de modifier le *Règlement 445-2022 sur les compteurs d'eau* de la Ville de Windsor afin d'assujettir tout immeuble résidentiel dont l'installation gratuite d'un compteur d'eau a été autorisée en conformité avec le *Programme de gratuité des compteurs d'eau à usage résidentiel de la Ville de Windsor* pour l'échantillonnage exigé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et peut être consulté à l'hôtel de ville de Windsor, au 11, rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, aux heures ordinaires de bureau.

Fait à Windsor,
Ce 6 septembre 2023

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

Certificat de publication

Je, M^e Edwin John Sullivan, greffier de la Ville de Windsor, certifie par la présente que j'ai publié le présent avis public sur le babillard de l'hôtel de ville, au 11 rue Saint-Georges, local 230, à Windsor, ainsi que sur le site Internet de la Ville, en date du 6 septembre 2023, conformément au *Règlement 457-2022 intitulé Règlement sur les modalités de publication des avis publics de la Ville de Windsor*.

Fait à Windsor,
Ce 6 septembre 2023

M^e Edwin John Sullivan
Greffier